

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental de gestion durable des déchets non dangereux - Année 2017 -
2ème répartition**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°36 du 31 mars 2017 sur la politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence, le Conseil départemental a décidé de reconduire pour 2017 le dispositif Fonds départemental de gestion durable des déchets non dangereux.

Ce dispositif a pour objet de réaliser le financement d'opérations visant plus particulièrement le développement de techniques minimisant les impacts environnementaux, telles que :

- des études : études préalables à la mise en œuvre d'une politique de tarification incitative, à la création de recycleries-ressourceries, études globales de gestion des déchets, études d'aide à la décision ;
- la réalisation ou la mise aux normes d'équipements : déchèteries, unités de traitement des déchets (tri-méthanisation-compostage, recyclage et traitement biologique, valorisation énergétique de la biomasse issue des déchets, recycleries-ressourceries), réhabilitation de décharges brutes, équipements de collecte sélective (points d'apport volontaire, composteurs individuels, composteurs collectifs pour l'habitat vertical ou micro-collectifs), acquisitions de broyeurs pour les exploitants agricoles dans le cadre du traitement des déchets verts.
- les processus d'expérimentation-démonstration dans le cadre du développement d'une filière de traitement biologique des déchets.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2017 pour cette action s'élève à 1 000 000 €

Une première répartition de crédits a été approuvée par la commission permanente du Conseil départemental lors de sa réunion du 17 octobre 2017 pour un montant total de 532 820 €

J'ai été saisie, au titre d'une deuxième répartition de crédits, de demandes de subventions départementales formulées par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, et qui sont présentées en annexe 1.

Cette liste de projets concerne des travaux de réhabilitation ou d'amélioration de déchèterie, de centre de transfert, d'installation de stockage de déchets non dangereux, ainsi que des acquisitions de composteurs, de colonnes d'apport volontaire pour le tri des déchets, et de véhicules pour le transport de la collecte sélective.

Le montant total des subventions départementales sollicitées par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élève à 467 180 € sur une dépense subventionnable globale de 1 511 132 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL